

From: "Ministry of Education (EDU)" <MinistryofEducation@ontario.ca>

Date: September 23, 2019 at 4:57:12 PM EDT

To: "Ministry of Education (EDU)" <MinistryofEducation@ontario.ca>

Subject: **Centralized Procurement update: Change to Interim Measures | Mise à jour sur la Centralisation de l'Approvisionnement : Changement des mesures provisoires**

Memorandum to: Directors of Education

From: Nancy Naylor
Deputy Minister

Subject Centralized Procurement update: Change to
Interim Measures

I am writing to inform you about an amendment to the Interim Measures that will apply to select broader public sector organizations, including the education sector.

As you'll recall, Interim Measures were put in place earlier this year as part of the government's announcement to centralize Ontario's public sector and broader public sector supply chain and procurement system. The Interim Measures were established to identify opportunities for collaborative purchasing and support data collection to inform the development of the new supply chain system, while protecting continuity of business and services.

Through stakeholder engagement, including the education sector, the government has received feedback about the value threshold for submitting Procurement Rationale Reports. In response to this feedback, effective September 23, 2019, select broader public sector organizations must submit a Procurement Rationale Report for procurements valued at \$100,000 or above (whereas previously the threshold was set at \$25,000). All other aspects of the Interim Measures remain unchanged.

This change to the Interim Measures demonstrates the government's determination to work with stakeholders throughout this journey, including responding to emerging concerns, as we work to build a new public sector supply chain system.

For additional support, information is posted on the [Doing Business with the Ontario Government](#) internet site. I know that the education sector has engaged in open and constructive dialogue regarding this important initiative and I invite you to continue sharing your feedback through this link.

If you have any questions, please contact Joshua Paul, Assistant Deputy Minister, Capital and Business Support Division, at Joshua.Paul@ontario.ca.

I look forward to working with you as this initiative continues to move ahead.

Sincerely,

Nancy Naylor
Deputy Minister

Enclosures:

All materials provided in English and French.

- Broader Public Sector Interim Measures
- Fact Sheet for the Broader Public Sector

cc: John Sabo, Ontario Education Collaborative Marketplace
School Board Business Officials

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directions de l'éducation

EXPÉDITRICE : Nancy Naylor
Sous-ministre

OBJET: Mise à jour sur la centralisation de l'approvisionnement :
changement des mesures provisoires

La présente vise à vous informer qu'une modification a été apportée aux mesures provisoires et qu'elle affectera les organismes désignés du secteur parapublic, y compris le secteur de l'éducation.

Comme vous le savez, les mesures provisoires ont été mises en place plus tôt cette année dans le cadre de l'annonce du gouvernement de centraliser la chaîne et le système d'approvisionnement de la fonction publique et du secteur parapublic de l'Ontario. Les mesures provisoires ont été conçues pour déceler des opportunités d'achats collaboratifs et soutenir la collecte des données nécessaires au développement du nouveau système de chaîne d'approvisionnement, tout en continuant à assurer la continuité des activités et des services.

Grâce à des consultations auprès d'intervenantes et d'intervenants concernés, notamment le secteur de l'éducation, le gouvernement a recueilli des commentaires sur le seuil de valeur requis pour envoyer les rapports de justification de

l'approvisionnement. En réponse à ces commentaires, à compter du 23 septembre 2019, les organismes désignés du secteur parapublic doivent soumettre un rapport de justification de l'approvisionnement pour les approvisionnements d'une valeur de 100 000 \$ ou plus (ce seuil était auparavant fixé à 25 000 \$). Tous les autres aspects des mesures provisoires restent inchangés.

Ce changement des mesures provisoires démontre la détermination du gouvernement de collaborer avec des intervenantes et des intervenants tout au long de ce processus, ce qui comprend le fait de réagir à de nouvelles préoccupations, alors que nous construisons un nouveau système de chaîne d'approvisionnement pour le secteur public.

Pour en savoir davantage, consultez les informations affichées sur le site Web [Faire affaire avec le gouvernement de l'Ontario](#).

Je sais que le secteur de l'éducation s'est engagé dans un dialogue ouvert et constructif au sujet de cette importante initiative et je vous invite à continuer de nous faire part de vos impressions en utilisant le lien ci-dessus.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Joshua Paul, sous-ministre adjoint, Division du soutien aux immobilisations et aux affaires, par courriel à joshua.paul@ontario.ca.

Je me réjouis à l'idée de travailler avec vous tout au long de la mise en place de cette initiative.

Cordialement,

Nancy Naylor
Sous-ministre

Pièces jointes :

Les documents seront disponibles en anglais et en français.

- Mesures provisoires pour le secteur parapublic (SP)
- Fiche de renseignement – Mesures provisoires pour le secteur parapublic (SP)

c.c. John Sabo, Marché Éducationnel Collaboratif de l'Ontario
Surintendantes et surintendants des affaires